



A THETFORD MINES DIMANCHE — Sous les auspices des Chevaliers de Colomb, un spectacle sera présenté au Centre des loisirs de Thetford Mines dimanche soir prochain à 8 heures, par les chanteurs et danseurs de célèbres Cosques du Don, du général Platorff, sous la direction musicale de N. Kostroff. La photo ci-haut illustre une des nombreuses scènes que le public de la région de l'amiante aura la satisfaction de voir et d'applaudir en fin de semaine.

A Asbestos

Carnaval des écoles primaires et secondaires dimanche prochain

ASBESTOS, (JD) — Le Centre récréatif d'Asbestos, sera envahi pour l'une sinon la dernière fois cette saison lorsque le Carnaval des écoles primaires et secondaires d'Asbestos s'y déroulera, dimanche prochain. A cette occasion, les organisateurs ont préparé un programme qui ne manquera pas d'intéresser les jeunes et les moins jeunes de la ville de l'amiante. La vente de papillons (tag-day) bat son plein et elle est bien accueillie de tous et chacun. Le programme a été conçu de façon à faire participer tous les groupes d'élèves de la troisième à la onzième année. Des prix en argent sont prévus pour les gagnants de toutes les catégories. Des trophées, dons de certains hommes d'affaires d'Asbestos, seront aussi remis. Une grande parade précèdera ces activités. Se joindront notamment au défilé, le maire d'Asbestos, M. J.-M. Beauchemin, le président de la Commission scolaire, M. Gilles Tremblay, les curés des quatre paroisses ainsi que plusieurs autres. Plusieurs épreuves composent le programme y compris les traditionnelles exhibitions de vitesse sur patins, compétition de soude à la corde, partie de ballon-balai opposant les professeurs et les élèves du secondaire, courses d'endurance et combien d'autres. Trois prix seront remis dans chacune des catégories. Le directeur des jeux est M. Serge Rappé. Les organisateurs comptent aussi sur la participation des parents qui accompagneront leurs garçons et filles au Centre récréatif dimanche.

En janvier et février

La ville de Lac-Mégantic a perçu \$120,261.28 en taxes foncières

LAC-MEGANTIC, (GD) — Au 28 février 1966, la ville de Lac-Mégantic, au service des taxes foncières et locataires, avait perçu une somme de \$120,261.28 sur un montant du total de \$183,852.49, soit une proportion de 65.5 pour cent de ses dûs. Les taxes dues se répartissent comme suit: Taxes foncières Arrérages (intérêts capitalisés) \$ 15,754.49 A percevoir pour l'année courante \$128,865.60 Total \$144,620.09 Taxes de locataires Arrérages (intérêts capitalisés) \$ 18,606.63 A percevoir pour l'année courante \$20,625.77 Total \$39,232.40 Les taxes perçues se répartissent comme suit: Taxes foncières Arrérages \$ 2,659.39 Perçu pour l'année courante \$103,479.59 Total \$106,138.98 Taxes de locataires Arrérages \$ 2,240.03 Perçu pour l'année courante \$11,882.29 Total \$14,122.32 Les escomptes versés par la ville pour paiement avant la date limite se chiffrent à \$5,113.36 au domaine des taxes foncières et à \$544.31 pour les taxes de locataires. La balance due à la ville pour les comptes d'électricité non payés depuis octobre 1964 est de \$8,534.99. Entre le 1er janvier et le 28 février, la ville a vu rentrer dans ses coffres une somme \$364.69 dont \$17.83 en intérêts. Si l'on pose maintenant les chiffres précités en termes de pourcentage, on constate que la rentrée de capital au chapitre des taxes foncières équivaut à 80.4 pour cent des sommes exigibles pour l'année courante et à 17.3 pour cent des arrérages. Les proportions sont cependant beaucoup moins fortes pour les taxes de locataires où la perception pour l'année courante est de 61.1 pour cent tandis que celle des arrérages est de 11.1 pour cent. Le défunt département de l'électricité est celui qui est en moins bonne posture avec un pourcentage de perception de 4.2 pour cent. Un excellent tableau de chasse Comme en font foi les chiffres mentionnés plus haut, la perception a été excellente au cours des deux premiers mois de l'année pour ce qui est des taxes foncières. Au chapitre des taxes de locataires, la situation est un peu moins brillante, à cause du fort montant de comptes en souffrance. Cependant, les dûs de l'année courante ont été honorés partout avec une régularité étonnante. Le rythme a cependant été perdu depuis le premier mars et la perception totale depuis cette date était de seulement \$1,432.60.

Règlement no 627 abrogé à Coaticook

Les propriétaires de magasins pourront ouvrir aux heures qu'ils désireront

COATICOOK, (AR) — Les propriétaires de magasins de Coaticook ont maintenant toute la latitude voulue pour faire à leur guise en ce qui concerne les heures d'ouverture, puisque depuis hier il n'existe plus, dans cette ville, de règlement municipal régissant les établissements commerciaux. Les autorités municipales de l'endroit ont en effet décidé d'abroger leur règlement en ce domaine, puisqu'il a été impossible jusqu'à date, aux propriétaires, de trouver une formule qui rencontrerait l'assentiment général et ferait une fois pour toute l'accord parmi les marchands. Les établissements commerciaux tombent désormais sous le coup de l'ordonnance no 4 des règlements provinciaux, qui leur permet d'ouvrir leurs portes tant et aussi longtemps qu'ils le désirent. Le groupe des épiciers de Coaticook, qui se sont formés en association indépendante, prétend cependant continuer à respecter l'entente faite entre eux, mais actuellement aucune loi ne les régit, pas plus que les autres commerces. Désaccord Depuis la disparition de l'Association, et même avant que le règlement municipal ne soit abrogé, les propriétaires de commerces de Coaticook ont commencé à agir comme si ce règlement n'existait plus, et ont adopté les heures qui leur conviennent. Un groupe de marchands s'est donné la main pour tenter d'agir de concert et ces établissements ouvrent six jours par semaine, du lundi au samedi à 5 h. 30 p.m., ainsi que le vendredi soir. D'autres établissements ont conservé la coutume du congé statutaire du mercredi après-midi tandis que certains autres ferment leurs portes le samedi midi. Finalement, les épicerie-boucheries sont fermées le lundi toute la journée de telle sorte qu'actuellement il est difficile pour le client venant de l'extérieur de choisir sa journée, s'il désire faire des emplettes dans différents genres de commerces à Coaticook.

Situation actuelle

Depuis la disparition de l'Association, et même avant que le règlement municipal ne soit abrogé, les propriétaires de commerces de Coaticook ont commencé à agir comme si ce règlement n'existait plus, et ont adopté les heures qui leur conviennent. Un groupe de marchands s'est donné la main pour tenter d'agir de concert et ces établissements ouvrent six jours par semaine, du lundi au samedi à 5 h. 30 p.m., ainsi que le vendredi soir. D'autres établissements ont conservé la coutume du congé statutaire du mercredi après-midi tandis que certains autres ferment leurs portes le samedi midi. Finalement, les épicerie-boucheries sont fermées le lundi toute la journée de telle sorte qu'actuellement il est difficile pour le client venant de l'extérieur de choisir sa journée, s'il désire faire des emplettes dans différents genres de commerces à Coaticook.

Le Centre paroissial et le Chalet des sports ne seront pas vendus

A St-Alphonse et St-Noël

Epidémie de grippe dans certaines écoles

Fermeture de classes pendant quelques jours ?

THETFORD MINES, (MD) — Des infirmières de l'Unité sanitaire ont entrepris ce matin une tournée dans quelques écoles de la Commission scolaire régionale de l'Amiante pour compter le nombre d'absences imputables à la grippe. C'est fort probablement à la lumière de cette enquête que l'on décidera si certaines classes doivent fermer leurs portes pendant quelques jours. maison d'enseignement a révélé hier, que les élèves ne se soignent pas suffisamment lorsqu'ils sont atteints par le virus et ils transmettent la maladie à d'autres étudiants à leur retour en classe. Il a ajouté que cette négligence entraîne plusieurs rechutes. A l'académie St-Maurice et à l'académie St-Gabriel, les absences ont augmenté passablement, mais la situation n'est pas encore alarmante.

Ecoles affectées

La principale école touchée par le virus est l'école secondaire des garçons, où, hier, on signalait 95 absences. A cette même institution, le nombre de malades attribuables à la grippe s'élevait à tout près de 150 vendredi dernier. Un porte-parole de cette

M. Reynald Laplante, directeur adjoint des écoles de la Commission scolaire régionale de l'Amiante, a déclaré que les infirmières effectuent ce sondage pour vérifier le sérieux de la maladie et empêcher le danger d'une épidémie. Vérification

Nouveau pont sur la rivière Bécancour à Notre-Dame

THETFORD MINES (MD) — M. Emilien Maheux, représentant du comté de Mégantic au Parlement provincial, vient de communiquer qu'un nouveau pont enjambant la rivière Bécancour sera érigé à Notre-Dame-de-Lourdes, dans le comté de Mégantic. Le contrat pour la construction de ce pont a été adjugé à une firme de Lac-Mégantic. Il s'agira d'un travail de quatre travées sur trois piliers et deux culées, mesurant 460 pieds de longueur. Changements de tracé

M. Maheux a par ailleurs révélé que la route 49 aura un nouveau tracé dans le secteur Plessisville, Notre-Dame-de-Lourdes. Le nouveau tracé débouchera directement sur la route 9 (Trans-Canadienne). Ce changement abrègera le parcours pour atteindre la route 9 (Trans-Canadienne).

Conférence du Dr René Jutras au club Richelieu demain soir

THETFORD MINES (BF) — Un des fondateurs du nouveau parti politique né en fin de semaine dernière sur la scène provinciale, le Dr René Jutras, de Victoriaville, sera le conférencier d'honneur demain soir, lors du souper hebdomadaire du club Richelieu, de Thetford Mines. Ce sera vraisemblablement la première apparition du médecin de Victoriaville devant un club social du Québec, depuis l'annonce, faite en fin de semaine, de la fusion du Regroupement national, un mouvement indépendantiste, et du Ralliement des Crédiésistes, un groupement rattaché au statut d'Etat associé pour le Québec. Le conférencier traitera vraisemblablement des raisons qui ont motivé la formation de ce nouveau parti provincial, de même que ses buts et objectifs. Ce souper débutera à 6 h. 15, demain soir, au Manoir Hébert, et il sera sous la présidence de M. Gérard Béliveau, président du club.

Les contribuables pourront se prononcer séparément

COATICOOK, (AR) — Les contribuables pourront se prononcer séparément, sur chacun des deux projets de centre culturel et d'aréna, lors du prochain référendum qui sera tenu à Coaticook. Les propriétaires qui se sont prononcés en faveur représentent la majorité aussi bien des votants que de la valeur de l'évaluation municipale. C'est ainsi qu'un projet qui n'aurait qu'une des deux majorités serait automatiquement rejeté. Les conseillers se préparent également à fournir au public toutes les informations concernant le prix de ces réalisations les modes de financements, les augmentations possibles de taxes qui pourraient entraîner la réalisation des projets. Ces informations doivent être fournies avant la tenue du référendum pour que la population comprennent parfaitement l'ampleur des projets et sache pour quoi elle va voter.

Les édiles souhaitent que la population collabore aux projets

COATICOOK, (AR) — Les autorités municipales de Coaticook espèrent que toute la population se donnera la main pour permettre la réalisation des deux projets de centre culturel et d'aréna, que les échevins désirent présenter en règlement des le mois prochains. C'est ce qu'a déclaré M. Gaston Lafliche, procureur de la ville de Coaticook, dans un communiqué remis aux journalistes hier. M. Lafliche a déclaré que "nous parlons depuis longtemps d'aréna et de centre culturel, que nous avons cru bon, étant donné que la charte de la ville, nous donne le droit d'en appeler au public, de vous présenter ces deux projets par voie de référendum. Il ajoutait qu'après approbation par le public de l'un ou de l'autre de ces projets ou des deux, des plans définitifs seront préparés. Il spécifiait cependant que les conseillers ont cru bon d'apporter ces projets devant le peuple immédiatement parce que les projets confédératifs et les prêts fédéraux aux municipalités doivent débiter en 1966 pour se terminer en 1967. Il ajoutait également que la période réservée aux prêts fédéraux aux municipalités doit bénéficier d'une extension de six mois. Le procureur, M. Gaston Lafliche, a déclaré espérer que "l'Association les loisirs Inc., les autres associations, les clubs et les journalistes se donneront la main pour faire la publicité de ces projets comme cela avait été le cas lors de la construction du stade et de la piscine municipale. Il ajoutait également que l'invitation est aussi "lancée aux jeunes qui disent toujours qu'à Coaticook "c'est plate", puisque ainsi ils pourront prouver qu'ils ne sont pas tout simplement tout feu tout flamme".

THETFORD MINES, (BF) — Le Centre paroissial, à St-Alphonse de Thetford, de même que le Chalet des sports, à St-Noël, ne seront pas vendus à la cité, et ils demeureront vraisemblablement la propriété de ces fabriques, après le 31 décembre '66. C'est du moins ce qui semble résulter des dernières assemblées de paroissiens, et des informations qui ont été communiquées de sources sûres.

Cependant, à compter de l'an prochain, ces deux édifices seront départis de tout l'équipement qu'ils renferment actuellement, et qui touche le domaine des loisirs, tels la projection cinématographique, allées de quilles, tables de billard, et autres aménagements. A St-Alphonse comme à St-Noël, les édifices concernés seraient mis à la disposition des mouvements à caractère paroissiaux et religieux, pour la poursuite de leurs activités et de leurs oeuvres. La loi amendée des fabriques permet à ces derniers d'ériger, de détenir, d'aménager, d'acquiescer, de transformer et d'utiliser toutes constructions et tous ouvrages utiles à la poursuite de ses fins (religion catholique romaine), qu'il s'agisse d'immeubles dont la fabrique est propriétaire, ou d'immeubles dont elle a la jouissance. A St-Alphonse comme à St-Noël, les gouvernements municipaux ont offert \$30,000 pour l'achat du Chalet des sports. L'édifice aurait été transformé pour recevoir une manufacture de vêtement, désireuse de s'établir dans la ville de l'amiante. Lors d'une assemblée des paroissiens, l'offre des édiles a été refusée. Ladite industrie aurait employé un personnel de quelque 150 femmes, lesquelles se seraient partagé en salaires, au cours des cinq prochaines années, une somme de près d'un million de dollars. Articles 73 et 74 Les fabriques sont dans l'obligation de se départir de toute oeuvre ou organisation de loisirs pour le 1er janvier 1967. Cette exigence est bien décrite par le législateur, qui stipule aux articles 73 et 74 de la nouvelle Loi, que toute fabrique se doit de disposer à titre gratuit ou onéreux d'ici la fin de la présente année, aux conditions prescrites ou approuvées par l'évêque du diocèse, des oeuvres ou entreprises de loisirs qu'elle exploite et de tous les biens utilisés par elle à ces fins.

La Commission de Black Lake refuse d'obéir au gouvernement

BLACK LAKE, (Par Maurice Dumas) — La Commission scolaire de Black Lake a refusé d'augmenter le taux de la taxe scolaire de \$0.51 du \$100 d'évaluation, tel que demandé par le ministère de l'Éducation. Le ministre exigeait que les commissaires fixent le taux de la taxe scolaire de l'année fiscale 1965-66 à \$5.01 du \$100 d'évaluation, alors que celui de l'an dernier était de \$4.50. Cette dernière étape franchie, le ministre aurait alors donné son assentiment à l'approbation du budget préparé par la Commission scolaire de Black Lake. Ce budget se chiffre à \$565,657. A Black Lake, les propriétaires sont évalués à 35 pour cent de leur valeur réelle. La valeur des biens-fonds imposables atteint \$7,160,360. Budget En déclinant le taux de la taxe proposée par Québec, la Commission scolaire de Black Lake a par le fait même retardé l'adoption de son budget légèrement supérieur à un demi-million de dollars. Il semble bien que cette décision des commissaires sera lourde en conséquences et que le ministre sera saisi de leur rejet. Cependant, il apparaît de toute évidence que ce sera encore une fois le ministre qui tranchera le litige. Hausse de taxes Les contribuables de la ville de Black Lake ont connu de substantielles hausses de taxe scolaire au cours des dernières années. En 1962-63, le taux était de \$3 du \$100 d'évaluation; en 1963-64, il était majoré à \$3.96 et l'an passé, il faisait un autre bond pour passer à \$4.50. En ce qui concerne le taux de la présente année fiscale, les jours qui suivront apporteront une réponse définitive.

Richmond et Mégantic hériteront de \$400,000 en travaux routiers

QUEBEC, (Par Claude Déry) — Le ministre de la Voirie, M. Bernard Pinard, entend consacrer \$400,000, au cours de 1966, pour compléter des travaux routiers majeurs, lesquels (déjà \$334,654.86 ont été engagés, l'an dernier, et bénéficieront aux comtés de Beauce, Lotbinière, Mégantic et Richmond, dans le district no 3. Dans la Beauce, on complètera les travaux de la route 23, à St-Théophile, au coût de \$354,616.11 et dans Lotbinière, \$42,000 seront requis pour parfaire le tronçon de la route 49 entre Villeroi et Notre-Dame de Lourdes. Dans Mégantic, \$200,000 seront alloués cette année, sur la route 49 à Notre-Dame de Lourdes et l'on terminera le chantier sur la route 5, à Plessisville et Laurièreville, au coût de \$36,894.05. Enfin, dans Richmond, \$200,000 seront canalisés pour la réfection de la route Jew à Melbourne et l'on terminera les travaux sur les routes 5, 22 et 32 dans le canton de Melbourne, au prix de \$101,144.70. C'est dire que depuis l'an passé, et en tenant compte des crédits promis pour 1965, la Voirie provinciale aura consacré \$394,654.86 dans des projets routiers profitables à ce district.

Coupable d'avoir incendié son restaurant : 23 mois de prison

SHERBROOKE — Guy Chénier, 32 ans, de Magog, a écopé de 23 mois de prison hier au Palais de justice, après avoir plaidé coupable à une double accusation: avoir mis le feu à son restaurant le 9 octobre 1964; et, le 22 mars 1965, avoir obtenu de Dominion Insurance Company, la somme de \$8,615.42 à la suite de cet incendie. Le prévenu comparait devant le juge Jean-Louis Pélouquin. Comparait aussi devant le même tribunal, Hyacinthe Leblanc, 35 ans, de Magog, sous l'accusation de "fautes affablies" dans la nuit de lundi à mardi de cette semaine. Leblanc a été condamné à \$50 et les frais et son permis de conduire a été suspendu pour trois mois.

COATICOOK, (AR) — Les conseillers ont décidé d'attendre avant de décider de louer à la Commission d'assurance-chômage, un bureau dans l'hôtel de ville de Coaticook. Le bureau concerné est celui qui était occupé jusqu'à la fin de février dernier par le bureau provincial d'Assistance sociale et qui est libre depuis que Québec a décidé de centraliser ces services.

Concours de composition pour les élèves du primaire

PLESSISVILLE, (MHL) — Mme Jules Cantin, la présidente de la Ligue Catholique féminine de Plessisville, communique que la Ligue lance dans les écoles de la ville un concours qui touchera 2,500 élèves du primaire et du régional. Il s'agit d'un concours de composition qui aura pour thème "La Dignité dans le Langage". Les enfants, à partir de la 5e année primaire, sont appelés à réfléchir sur cette attitude qu'on attend d'eux, sur ce qu'ils reprochent aux gens qu'ils côtoient. Le bon français, la fierté, la fuite de la grossièreté, voire même du blasphème, sont proposés comme grands thèmes de travail. D'accord avec les autorités scolaires de la région et de la Commission scolaire de Plessisville, et grâce à la collaboration des professeurs, ce travail est obligatoire pour tous les écoliers. La Ligue met \$150 à la disposition des gagnants, dont les quatre meilleures compositions, soit la meilleure des filles pour le primaire, des garçons, pour le primaire également, des filles pour le secondaire et des garçons de même, seront publiés intégralement. Des prix seront distribués par catégorie et par classe.

Le chiropraticien Rock Deslauriers témoigne...

"Yvon Dupuis se serait vanté d'être le responsable de l'élection de Lesage en 1960"

(voir page 27)



Rock Deslauriers, l'accusateur



Yvon Dupuis, l'accusé

La Couronne espère prouver que l'ex-ministre était "cassé"...

0-0-0

Premières passes d'armes entre la Couronne et la Défense...

(pages 29 et 34)

CHLT-TV CANAL 7  
CHLT 630 kc  
CHLT-FM 102.7 mcs

# LA TRIBUNE

La météo

Ensoleillé

Minimum: -10 — Maximum: 25

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN DE LA RIVE SUD

57e ANNEE — No 18

SHERBROOKE, MERCREDI, 16 MARS 1966

10 CENTS

## Adolescent gravement blessé à Rock Island

### Un détonateur à dynamite et une pile: jeu dangereux

ROCK ISLAND, (J.M.L.) — Un jeune garçon a failli être victime de son invention, à Rock Island, alors qu'il tentait de produire du courant électrique à l'aide d'une pile et d'un détonateur à dynamite. David Huitson, 12 ans, fils de Mme Alexandria Huitson, demeurant au 11 de la rue Lee, à Rock Island, a été blessé gravement quand le détonateur a explosé après que l'enfant eut branché le fil du détonateur à la batterie. Sous la violence du choc, le jeune "inventeur", qui ne savait aucunement qu'il s'agissait d'un "jouet" dangereux, a subi des blessures graves à la main droite, au côté droit et à la figure.

Transporté d'urgence à l'hôpital de Newport, au Vermont, le blessé a dû demeurer durant trois heures sur la table d'opération. Les médecins ont réussi à lui sauver deux des doigts de la main droite mais l'auriculaire a été amputé.

Enquête  
La police municipale de Rock Island, dirigée par le chef Roland Fournier, poursuit une enquête dans cette affaire.

Le maire de la municipalité, M. Albert Frégeau, désire mettre la population en garde contre ces instruments dangereux que sont les détonateurs à dynamite.

Selon le contremaître de la firme Bosco Construction, M. Simard, le fil utilisé par l'enfant semble bien être un détonateur à dynamite, à en juger par les parties qui ont été retrouvées sur les lieux, après l'accident.

La victime de cet accident a révé, alors qu'il était en état de parler, qu'il avait bel et bien trouvé un fil rue Principale, auquel était attaché un détonateur, il y a de cela quelques semaines. Poursuivant, le jeune Huitson a déclaré que peu avant la détonation, il s'était justement emparé de ce fil pour faire fonctionner l'une de ses inventions, à l'aide d'une batterie. Voulu savoir si le fil était dangereux, il le frappa par terre mais rien ne se produisit. C'est lorsqu'il brancha le fil à la batterie que la détonation quasi-fatale se produisit.

## Nouvelles brèves

### Grève générale des étudiants du Québec?

MONTREAL, (P.C.) — Si l'impasse entre les étudiants des écoles d'art et le gouvernement n'est pas réglée d'ici vendredi, l'exécutif de l'union générale des étudiants du Québec, l'UGEQ, recommandera de déclencher une grève générale de ses membres. C'est ce que le président de l'UGEQ, M. Robert Nelson, a révélé hier au cours d'une réunion des 700 étudiants de l'école des Beaux Arts de Montréal et des élèves de l'Institut des arts appliqués, qui entreprennent aujourd'hui leur troisième journée de grève.

### Conflit à la Dominion Textile: un conciliateur

QUEBEC, (C.D.) — Le ministre du Travail, M. Carrier Fortin, a révélé qu'un conciliateur du ministère se trouvait sur les lieux, à Drummondville, dans une tentative de régler le différend qui persiste dans l'usine de la Dominion Textile où les 750 ouvriers ont débrayé et refusent de travailler après être retournés au travail vendredi dernier.

### L'incendie de Bois de Coulonges: accidentel

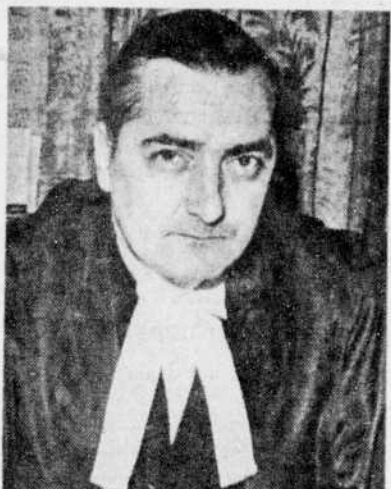
QUEBEC, (P.C.) — Un rapport complet sur l'incendie qui a détruit Bois de Coulonges, résidence officielle du lieutenant-gouverneur du Québec, a été remis hier au lieutenant-gouverneur du Québec, M. Paul Comtois, ex-lieutenant-gouverneur, est purement accidentel.

## L'enquête judiciaire sur l'affaire Munsinger aura lieu...

# Abandon des conservateurs



M. Lucien Cardin a conservé longtemps la vedette.



M. Lucien Lamoureux a eu un rôle décisif à jouer.



M. Davie Fulton commente les débats... désabusé.

L'exécutif du SPEQ leur donne l'ordre de rester au travail

## Pas de grève générale des professeurs de l'enseignement spécialisé au Québec

### But de l'injonction: intermédiaire: empêcher une "grève illégale"

QUEBEC, (P.C.) — L'injonction intermédiaire émise lundi par le juge en chef Frédéric Dorion, de la Cour supérieure, contre le syndicat des professeurs de l'Etat du Québec a pour but d'empêcher une "grève illégale", a déclaré en Chambre hier le premier ministre M. Jean Lesage.

M. Lesage, qui répondait à une question du chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, a souligné que cette grève surviendrait au moment où la Commission des relations de travail commence son audit quant à la délimitation des services essentiels dans l'enseignement spécialisé touchant les écoles techniques, les écoles normales, les écoles d'arts, les écoles d'agriculture et les conservatoires.

QUEBEC, (P.C.) — Les quelque 2.300 membres du Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec qui devaient déclencher une grève générale aujourd'hui ont reçu l'ordre hier soir de rester au travail et conséquemment de ne pas débrayer tel que prévu.

Cette directive formelle a été donnée par l'exécutif du SPEQ à la suite d'une réunion qui a eu lieu mardi dans la Vieille Capitale.

Le président du SPEQ, M. Claude Sabourin, s'est refusé à tout commentaire sur les motifs qui avaient poussé son syndicat à prendre une telle décision.

Il a cependant concédé "que pour le moment" cette décision était la plus sage.

Par ailleurs, dans un court communiqué qui fut remis à la presse, il ne fait aucune mention de la raison immédiatement responsable du changement de directive.

On sait toutefois que le juge en chef de la Cour supérieure, M. Frédéric Dorion, a émis lundi une injonction intermédiaire afin d'empêcher le syndicat de déclencher sa grève aujourd'hui.

Le juge a fixé au 28 mars l'audition des plaidoiries pour l'émission de l'injonction interlocutoire principale.

Dans son communiqué, le président du syndicat des professeurs de l'enseignement spécialisé accuse le gouvernement d'avoir embauché un commissionnaire aux négociations qui "parlotte depuis des mois" tandis que le ministre de l'Education pour sa part repand sa propagande électorale.

M. Sabourin a accusé aussi le gouvernement de ne pas avoir négocié sérieusement et s'interroge aussi sur la nouvelle raison qui lui permettra de continuer dans ce sens.

Son communiqué se termine par ces mots: "Pour la cent et unième fois nous serons là", à la table de négociations.

"Mais à quel moment la farce macabre cessera-t-elle? Le gouvernement est-il mé, en panique ou hypocrite? C'est ce que nous allons bien voir dans les négociations qui se poursuivent."

Par BENOIT HOULE  
OTTAWA, (P.C.) — L'enquête judiciaire ordonnée par le gouvernement sur l'affaire Munsinger aura lieu.

Les Communes sont retournées hier après-midi aux travaux courants du parlement après avoir passé quatre jours à discuter de l'affaire Munsinger.

Le président, M. Lucien Lamoureux, venait de rejeter une motion conservatrice demandant que le mandat de la commission d'enquête soit confié à un comité spécial de la chambre pour étude et modification.

Le leader parlementaire du parti conservateur, M. Michael Starr, a alors déclaré que l'opposition abandonnait son projet de modifier le mandat confié au juge Spence.

"Nous avons imploré le gouvernement pour que justice soit faite, a dit M. Starr. Mais le gouvernement s'est montré immuable et nous ne pouvons rien faire de plus."

L'impasse la plus complète persistait à l'ouverture de la chambre, à 2 h. 30.

La motion en faveur de la création d'un comité spécial de la chambre avait été soumise par M. Marcel Lambert, orateur des Communes sous le gouvernement de M. Diefenbaker.

Il a souligné que le cabinet, en confiant un mandat au juge W. F. Spence à ce propos, avait violé les droits et privilèges de la chambre.

"Seul le parlement, dit-il, peut trancher la question. Aucun organisme extérieur ne le peut."

"Le cabinet a méprisé les droits du parlement en se donnant à lui-même la permission de référer la question à un organisme extérieur."

Question de procédure  
Selon M. Lambert, le cabinet a fait fi des droits et privilèges de la chambre en confiant au juge Spence le mandat de faire enquête sur l'affaire Munsinger, soulevée aux Communes sur une question de privilège de M. Douglas Harkness (P.C.-Calgary-Nord).

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Allan MacEachern, a toutefois demandé au président de rejeter immédiatement la proposition.

Le ministre a dit que la seule motion qui pourrait être acceptée dans les circonstances est une définissant des accusations contre le ministre de la Justice, M. Lucien Cardin.

"Toute autre motion, dit-il, n'a que pour but d'éviter la question première soulevée par l'opposition."

M. Lambert a soutenu que le cabinet n'avait pas le droit de définir le mandat du juge enquêteur sans le consentement de la chambre.

M. Lambert ajoute que la chambre débattait la question depuis jeudi dernier, sur une question de privilège et que le premier ministre n'a pas tenu compte de cette discussion en déposant le mandat lundi et en rejetant les demandes de l'opposition en faveur de la modification de ce mandat.

M. Lambert propose plutôt que ce comité de sept membres étudie les modifications à apporter au mandat et soumette un rapport avant 2 h. 30, le 17 mars courant.

Lourde responsabilité  
Le mandat confié au juge Spence a été connu lundi après que M. Pearson ait annoncé la tenue d'une enquête sur les propos tenus depuis plus d'une semaine par M. Cardin au sujet de l'affaire Munsinger.

M. Cardin a accusé le chef de l'opposition, M. Diefenbaker, d'avoir mal agi dans cette affaire alors qu'il était premier ministre. Il a ajouté que deux ministres de son cabinet, ou davantage, étaient impliqués dans cette affaire.

M. MacEachern a dit que les trois jours de débat précédents ont porté sur des allégations que le ministre a violé les privilèges de la chambre en faisant éclater l'affaire. Donc, dit-il, la seule motion que l'on pourrait accepter en serait un accusant le ministre de ce fait.

M. MacEachern ajoute que le député qui prendra la responsabilité de porter cette accusation devra également assumer la responsabilité des conséquences.

Le ministre est d'avis que le président a rejeté plusieurs motions parce qu'elles ne faisaient pas état d'accusations précises contre M. Cardin.

Selon lui, la chambre pourra étudier la motion de M. Lambert au cours d'une motion de subsides.

Des porte-parole du Nouveau Parti Démocratique et du Crédit social ont émis des commentaires favorables à la création de ce comité.

M. H. A. Olson (C.S.-Medicine Hat) a dit qu'une enquête judiciaire ne saurait avoir lieu et qu'il appartient au parlement de sauvegarder ses droits de régler lui-même ses questions de privilège.

M. Stanley Knowles (NPD-Winnipeg-Nord-Centre) estime également que ce comité pourrait aider le parlement à sortir de l'impasse qui paralyse les travaux de la chambre depuis quatre jours.

### L'affaire Munsinger étudiée "en secret" par le cabinet Lesage

QUEBEC, (Par Claude Déry) — "L'affaire Olga Gerda Munsinger" a rebondi au Parlement de Québec mais dans le huis clos du Conseil des ministres qui scruta la gravité des implications scandaleuses mises à jour à Ottawa.

Le premier ministre, M. Jean Lesage, devait déclarer qu'il s'abstenait de tout commentaire sur l'affaire Munsinger, étant donné que cette situation (explosive) exige de tous ceux qui assument des responsabilités, la dignité, le calme et la sérénité et de faire table rase de tout sentimentalisme.

C'est l'attitude qu'adopte M. Lesage ainsi que tous les membres du Conseil des ministres, individuellement et collectivement, à la suite d'une discussion du sujet autour de la table des délibérations tenues en secret, au Parlement provincial.

### Cardin est prêt à témoigner devant le juge Spence

OTTAWA, (P.C.) — Le ministre de la Justice, M. Lucien Cardin, a déclaré hier aux Communes qu'il ira volontiers témoigner devant le juge Spence, chargé d'enquêter dans l'affaire Munsinger.

En réponse à une question de M. David Lewis (NPD-York South), le ministre a précisé qu'une transcription de la conférence de presse du 10 mars sera fournie au juge, en appendice au décret ministériel.

D'autre part, M. Pearson a promis de faire des remarques à Radio-Canada à propos d'une interview projetée par la société d'Etat avec l'Allemande Gerda Munsinger. Selon les renseignements de M. Colin Cameron, Radio-Canada se propose d'interviewer l'Allemande mardi ou mercredi à l'écran.

### Le Parlement ne doit plus être une buanderie nationale (Maurice Allard)

OTTAWA, (Spéciale) — Le député indépendant de Sherbrooke a fait savoir hier ce qu'il pensait du débat sur l'affaire Munsinger.

Me Maurice Allard a déclaré à LA TRIBUNE qu'il fallait que la Chambre des communes cesse d'être une "buanderie nationale".

"Dans cette Chambre, on ne gouverne plus, on y multiplie les attaques et les insinuations; on n'y légitime plus, on escalade des accusations et on assouvit des haines partisanses," a dit Me Allard.

"Il faut que, des deux côtés de la Chambre, cessent les attaques cinglantes, les accusations et les protestations interminables; il nous faut nous consacrer au plus tôt à nos responsabilités de législateurs et d'administrateurs fédéraux," a-t-il dit.

Puis il a ajouté: "Il y a trop de vengeance et de persécution qui fusent de part et d'autre. On s'évertue à lancer sans répit du linge sale sur le parquet. Le Parlement est devenu une buanderie nationale. On devrait plutôt revenir à une atmosphère d'équilibre et d'accélération des travaux parlementaires."

### L'agitation ne sera plus bientôt qu'un mauvais souvenir (Judy LaMarsh)

WINDSOR, Ontario, (P.C.) — Le secrétaire d'Etat, Mlle Judy LaMarsh, est d'avis que l'agitation créée au Parlement par l'affaire Munsinger "ne sera plus qu'un mauvais souvenir d'ici 24 heures."

S'adressant à des journalistes à l'aéroport de Windsor mardi soir, Mlle LaMarsh a déclaré qu'elle prévoyait l'institution d'une enquête, "mettant ainsi un point final à l'affaire."

### Gerda Munsinger accorde une entrevue à Radio-Canada (page 30)

## Importantes récoltes de patates perdues à cause du froid à Danville, Cookshire et ailleurs (page 12)



AH! SI PAPA AVAIT EU LE TEMPS... — La petite Linda, 4 ans, de Danville, fille de M. Lucien Tremblay, semble bien fière de poser ici avec des patates sauvées à temps du froid. Cette mauvaise température a signifié une perte estimée à \$15,000 à la récolte de pommes de terre de son père.

LA TRIBUNE

pages	
Annonces classées	31-32-33
Comiques	28
Décès et funérailles	33
Editorial	6
Féminines	16 17 18 19
Finance	8
Politique provinciale	14
Radio, TV et arts	25
Sherbrooke et région	2-3-4-5-12
Sports	21 22 23 24

Nombreux projets de nouveaux commerces envisagés

# Rue St-Jacques: future artère commerciale très achalandée

Sous une accusation de vol

## Présumées complices des frères Kyling à leur examen volontaire

Comparution le 21 mars

### Remise accordée à un Granbyen accusé de possession de faux

**COWANSVILLE, (FA) —** Un Granbyen qui était accusé de possession de monnaie contrefaite a demandé au tribunal la permission de remettre au 21 mars sa comparution, afin de pouvoir consulter un procureur.

Denis D'Arcy, de la rue Racine, à Granby, est accusé d'avoir été trouvé en possession d'un faux billet de \$20 à Granby. Il avait été appréhendé la semaine dernière par les policiers municipaux de l'endroit.

Le juge Guy Genest, devant qui il comparait en Cour des sessions de Sweetsburg, lui a accordé une remise pour la comparution afin de lui donner toutes les chances possibles de se défendre.

Sentence suspendue

Deux adolescents de Granby ont bénéficié d'une sentence suspendue après s'être reconnus coupables de tentative de vol.

Paul Vaudry et N. Rouleau avaient été appréhendés par la Sûreté municipale de Granby la semaine dernière alors qu'ils s'apprêtaient à retirer l'argent se trouvant dans un appareil téléphonique payant, situé au 313 rue Dufferin, à Granby.

Pour assurer leur bonne conduite, le juge Genest leur a demandé de signer un cautionnement personnel de \$500 pour garder la paix durant les deux prochaines années.

### Deux sursis de sentence... trois sentences suspendues

## Cinq adolescents coupables de vol par effraction dans un chalet du Lac Libby...

**COWANSVILLE, (FA) —** Cinq adolescents ont comparu cette semaine devant le juge Guy Genest en Cour des sessions de la paix à Sweetsburg sous l'accusation de vol par effraction.

Les cinq jeunes en question se sont reconnus coupables d'avoir pénétré par effraction le 18 février dernier dans le chalet de M. Joseph Cooper, au lac Libby, et d'y avoir dérobé un appareil de télévision, un radio, deux valises et divers autres objets, le tout d'une valeur de \$200.

Ray Coulombe et Maurice Thompson se sont reconnus coupables immédiatement du méfait qu'on leur reproche et le juge Genest a décidé de suspendre leur sentence jusqu'au 25 mars. D'ici là ils demeureront derrière les barreaux de la prison.

## Chronique judiciaire

**COWANSVILLE, (FA) —** Deux chasseurs ont écopé d'une amende de \$100 pour avoir chassé le chevreuil en temps inopportun, soit durant la nuit. Il s'agit de Fernand Beauregard et de Ubaldo Blanchette.

Trois autres chasseurs se sont vu imposer une amende de \$50 et les frais ou à défaut un mois de prison, pour avoir chassé en dehors des périodes permises par la loi. Cette chasse en temps prohibé a été cotisée à Michel Bernier, Emile Morin et André Létourneau.

Sentences remises

Plusieurs sentences qui devaient être rendues cette semaine ont été remises au 6 juin prochain, date à laquelle on espère que le juge Patrick E. Delaney pourra reprendre à siéger.

Il s'agit de causes qui ont été commencées devant lui, son remplaçant actuellement, le juge Guy Genest ne peut rendre de sentence dans des cas dont il n'a pas été saisi et c'est la raison pour laquelle on a retardé le prononcé des sentences en question.

\$15 de dommages

Un jeune homme de Farnham, Jean-Claude Gendron, qui était accusé d'avoir causé pour \$15 de dommages à la propriété de Mme Pierre Gendron, s'est vu condamner à payer une amende égale au montant des dommages dont il s'est reconnu coupable.

Loi des alcools

Une fois de plus cette semaine, plusieurs hôteliers et épiciers ont été traduits devant le tribunal pour diverses infractions à la loi des alcools du Québec.

Tous les détenteurs de permis de la RAQ qui ne se sont pas conformés à la loi ont écopé d'une amende de \$100 et les frais, ou à défaut trois mois d'emprisonnement.

R. Sabourin et Léo Robert avaient vendu de l'alcool sans repas un dimanche, alors que W. St-Onge et Marcel Ruel, ont enfreint la loi en vendant de l'alcool après les heures de fermeture de leur établissement.

Rue Denison est, près de Glen

## Collision de deux automobiles

**GRANBY, (FA) —** Deux automobiles sont entrées en collision hier après-midi vers midi et 55 minutes sur la rue Denison est près de la rue Glen.

La première voiture, propriété de M. Léonard Couture, de la R. R. No 2, à Granby, était conduite par M. Yvon Couture, 17 ans, de la même adresse.

Quant à l'autre véhicule, il avait pour conducteur M. Emile Tardif, 52 ans, de la R. R. No 2, à Granby également.

La voiture de M. Couture a subi pour \$10 de dommages seulement, mais celle de M. Catudal a été avariée pour \$110. Ce sont des agents de la Sûreté municipale de Granby qui ont effectué les constatations d'usage de ces accidents.

COWANSVILLE, (FA)

— Deux femmes que l'on soupçonne d'être les complices des désormais célèbres frères Kyling, de Bedford, seront citées à leur examen volontaire lundi prochain, le 21 mars, sous une accusation de vol.

Bernis Dandurand et Jocelyne Côté subsaisaient mardi leur enquête préliminaire au palais de justice de Sweetsburg devant le juge Guy Genest.

Toutes deux sont accusées d'avoir volé deux paires de skis au Mont Pinnacle le 15 février dernier, vers 9 h. 30 du soir.

Au cours de l'enquête préliminaire, Me Claude Noisieux, procureur de la couronne pour les comtés de Brno et Missisquoi, a fait entendre trois jeunes gens qui ont dit avoir rencontré les deux accusées quelques secondes avant et après le méfait qu'on leur reproche.

Les témoins Claude Mett, René Dandurand et André Corriveau, ont déclaré qu'ils avaient rencontré Bernis Dandurand et Jocelyne Côté qui se dirigeaient vers le chalet de ski du mont Pinnacle. Les deux accusées avaient apparemment les mains vides à cette occasion.

Quelques minutes plus tard, en ressortant du restaurant, les trois témoins ont déclaré avoir de nouveau rencontré Bernis Dandurand et Jocelyne Côté, mais cette fois-ci avec chacune une paire de ski et des bâtons dans les bras.

Toujours selon les témoins, les deux femmes se seraient ensuite dirigées vers leur voiture, auraient placé les skis dans la valise et auraient démarré la voiture, après avoir embarqué un jeune homme qui les accompagnait apparemment.

Me Noisieux a également fait comparaître les victimes de ce vol, M. Michel Ferland et Mlle Lise Desjardis.

Pour sa part, le procureur des accusées, Me Yves Sabourin, de St-Jean, a demandé au juge Genest de retarder le prononcé de l'examen volontaire d'une semaine afin de déterminer s'il aura une défense à présenter au stade de l'enquête préliminaire.

Si aucune défense n'est présentée, les deux jeunes filles seront citées à leur examen volontaire puis envoyées à leur procès au prochain terme des assises criminelles cet automne.

### Choix du terrain du campus

## Résultat dévoilé ce soir ou plus tard?

**GRANBY, (FA) —** La Commission scolaire régionale Meilleur tiendra sa réunion mensuelle régulière ce soir à 8 heures dans la salle de l'école Fatima, rue Déragon, à Granby.

La réunion sera sous la présidence de Me Bernard Légaré, de Granby.

Les commissaires effectuent présentement beaucoup de travail, notamment dans le choix d'un terrain pour le futur campus scolaire régional qui doit s'ériger à Granby.

On ignore toutefois si le résultat de leurs recherches sera dévoilé officiellement ce soir ou si la décision sera retardée à plus tard seulement.

Tous les délégués des différentes Commissions scolaires affiliées à la régionale sont invités à assister à cette rencontre pour se tenir au courant des derniers développements survenus au sein de la régionale Meilleur.

## Lac-Mégantic "fourmille" de jeunes pianistes talentueux

**LAC-MÉGANTIC, (GD) —** Depuis quelques années, Lac-Mégantic a fourni aux différents festivals régional et provincial des pianistes d'un talent irrécusable et d'une habileté exceptionnelle. Dans chaque classe, un jeune musicien a fait sa preuve et les victoires remportées sont toutes à l'honneur des participants.

On a eu les Michel Fortin, Jeannot Gosselin, François Fortier et autres qui ont atteint la finale provinciale des festivals de musique.



FACHEUSE POSITION. — Un camion qui était affecté au transport de terre pour niveler la partie qui servira de stationnement au nouveau centre d'achats Plaza Granby, s'est retrouvé dans une position plutôt précaire hier après-midi. La porte à l'arrière de la bascule n'a pas opéré et la terre a retenu le camion en se déversant. Il a fallu plus tard utiliser un tracteur muni d'une pelle pour dégager la terre qui plaçait l'avant du véhicule à environ six pieds de terre.

Le compte des travaux sera envoyé au propriétaire

## Le conseil se demande par quel moyen la maison du Dr J.-A. Beaudry sera démolie

**GRANBY, (FA) —** Les membres du conseil municipal de Granby seront appelés lundi soir prochain à déterminer par quel moyen la maison du Dr J.-A. Beaudry sera démolie.

Cette résidence, située aux numéros civiques 73 et 75 rue Centre, à Granby, a été condamnée et le conseil a ordonné lors de sa dernière rencontre qu'elle soit démolie aux frais du propriétaire.

Toutefois, il reste à déterminer si cette démolition sera effectuée par des employés de la cité de Granby ou si on chargera un entrepreneur d'effectuer le travail.

Après avoir accordé plusieurs

délais à M. Beaudry, le conseil décidait au début de l'année 1966 d'ordonner la démolition de la maison en question dans les 60 jours. Le propriétaire a toutefois négligé de se conformer à cette ordonnance et, à la fin du délai, la maison était toujours en place.

C'est alors que la ville a décidé, en dernier ressort, de démolir elle-même la maison, en prenant toutefois le soin d'envoyer le compte au propriétaire.

Au service des bâtiments de la cité de Granby

## Engagement d'un nouvel inspecteur

**GRANBY, (FA) —** Le département des services techniques de la cité de Granby possède maintenant un nouvel employé en M. Charles-Henri Théroix, qui vient d'être engagé comme inspecteur en bâtiments pour la cité.

M. Théroix, entré en fonction cette semaine, sera sous la responsabilité de M. J. Eugène Brodeur, inspecteur en chef du service de la construction dans la municipalité.

Le nouvel inspecteur est un citoyen de Drummondville, où il a toujours travaillé, mais il semble très confiant de pouvoir demeurer à Granby durant plusieurs années à venir dans ses nouvelles fonctions.

On sait que M. Théroix a été engagé à la suite de demandes d'emploi faites par la municipalité et auxquelles dix autres candidats avaient répondu. Celui-ci était toutefois le seul à posséder les aptitudes nécessaires.

En effet, M. Théroix possède de l'expérience dans le domaine de la construction, ayant lui-même été contremaître de différents chantiers et ayant des connaissances dans les charpentes de bois, de béton et d'acier. De plus, le nouvel inspecteur en bâtiment a suivi et continuera à suivre divers cours de perfectionnement qui lui aident à mieux comprendre son métier.

L'arrivée de M. Théroix aux services techniques de la cité de Granby était attendue depuis fort longtemps, puisque le département de construction était submergé d'ouvrage en raison de l'activité sans cesse croissante dans le domaine de la construction à Granby.

Avec l'arrivée de M. Théroix, les autres membres du département de la construction, MM. Brodeur et Denis Fortin, pourront effectuer une surveillance plus adéquate des travaux de construction dans la municipalité et voir à l'application plus stricte encore des règlements de la construction.

NOUVEL INSPECTEUR. — M. Charles-Henri Théroix, de Drummondville, vient d'être engagé par la cité de Granby comme inspecteur en bâtiments.

(Photo La Tribune, par F. Aubin, Granby)

Voeu des sociétaires

## Territoire actuel de la caisse populaire St-Benoît inchangé

**GRANBY, (FA) —** Les sociétaires de la Caisse populaire St-Benoît ont décidé lors d'une rencontre spéciale de maintenir le territoire actuel inchangé pour le moment.

Les membres avaient été convoqués à une réunion générale spéciale sous la présidence de M. Wilfrid Cadotte pour discuter justement de l'agrandissement possible du territoire de la caisse.

Cette nouvelle institution est membre des Caisses populaires Desjardins desservant actuellement les résidents des paroisses St-Benoît et St-Joseph uniquement. Toutefois, si l'expansion de territoire proposée avait été acceptée, tous les Granbyens auraient pu devenir sociétaires de la caisse populaire St-Benoît.

Lorsqu'on demanda aux membres présents de prendre le vote sur la question, la majorité se prononça en faveur de l'expansion du territoire, mais pour qu'une telle décision puisse être officielle, il faut qu'au moins 75% des actionnaires votent en faveur, ce qui ne fut pas le cas.

Toutefois, la question pourra être présentée de nouveau plus tard, lorsque la caisse aura atteint une position plus stable qu'actuellement, même si elle est très progressive depuis ses débuts en 1964.

Par ailleurs, un comité a été formé lundi soir pour effectuer des recherches en prévision d'une construction pour la caisse St-Benoît. Le local actuellement est situé dans un

**GRANBY, (FA) —** La rue St-Jacques, à Granby, deviendra dans un avenir plus ou moins rapproché, une artère très achalandée à cause du caractère commercial qu'elle prend actuellement. La construction du centre d'achats régional Plaza Granby, à l'intersection St-Jacques et St-Charles, sera sans doute la pierre angulaire de ce développement, qui pourtant ne semble pas vouloir s'arrêter là.

En effet, de nombreux projets sont actuellement caressés pour doter cette artère de nouveaux commerces. Ainsi, du côté nord de la rue, entre St-Charles et St-Antoine sud, un poste d'essence doit s'ériger.

Un autre projet en préparation à cet endroit, serait l'érection d'un cinéma. On sait que Granby ne possède qu'un seul cinéma pour desservir ses 33.000 habitants et le projet aurait des chances de réussir selon des personnes bien renseignées.

Quant à l'édifice du conseil central, situé dans cet arrondissement, il n'est pas question qu'il disparaisse puisqu'il s'agit d'une construction toute récente et qui, par ses lignes sobres s'harmoniserait très bien avec à peu près tout genre de construction nouvelle.

Par ailleurs, plus haut sur la rue St-Jacques, soit entre St-Antoine et St-Joseph, toujours sur le côté nord de la rue, il est de plus en plus possible que quelques-unes des résidences situées à cet endroit aient à disparaître pour permettre l'agrandissement de l'école secondaire Immaculée-Conception.

Cette institution possède une cour de récréation suffisamment vaste pour ses besoins actuels, mais comme on projette de porter sa capacité de 1.000 à 1.600 élèves, il faudra agrandir la construction actuelle et fournir au nombre accru d'élèves de l'espace suffisant pour se récréer à l'extérieur.

En obligeant les automobilistes qui circulent de l'ouest vers l'est dans la municipalité, à effectuer un détour pour passer rue St-Jacques, les commerces qui s'y établiront seront assurés d'avance d'obtenir une clientèle considérable car ils seront logés le long d'une artère principale.

On s'attend à ce que de nouveaux développements soient entrepris, rue St-Jacques, aussitôt que le centre d'achats actuellement en construction, sera complété et aura ouvert ses portes, soit au début de l'été.

Utilisation des échelles de bois

## Conseils de l'APAI

**GRANBY, (FA) —** L'Association de prévention des accidents industriels qui mène actuellement une vaste campagne dans la région pour prévenir les accidents industriels, rappelle dans un communiqué qu'elle vient d'émettre, les soins à prendre lorsqu'on utilise des échelles de bois.

L'APAI souligne qu'il faut tout d'abord que les échelles soient munies d'embouts de sécurité. Elles devront aussi être construites de bois à fibres droits, exempt de défauts. Les montants devront être d'épave, d'étable, de cyprès ou de quelque autre bois semblable.

Les échelles doivent être rangées horizontalement et bien supportées au point intermédiaire pour éviter qu'elles ne s'affaissent du milieu. Mettez au rancart les échelles qui ont des fentes, des échelons brisés, des montants fendus et surtout n'utilisez jamais une échelle de fortune.

L'expérience enseigne que les accidents se rapportant aux échelles peuvent être groupés en quatre catégories:

- 1 — Ceux qui se produisent en y grimpaient ou en en descendant.
- 2 — Les accidents qui résultent de défauts de construction de l'échelle elle-même.
- 3 — Les accidents qui se produisent lorsqu'on transporte des objets.
- 4 — Ceux qui découlent du défaut d'amarrage dans le haut ou dans le bas.

Lorsqu'il vous faut utiliser une échelle au travail, à la maison ou au jeu, inspectez-la toujours avant d'y grimper et non après.

Tous les "contrevenants seront écroués"

## La police de Bromptonville déclare la guerre aux chiens

**BROMPTONVILLE, (AT) —** Le département de la Sûreté municipale de Bromptonville annonce son intention de se montrer plus sévère dans les prochains jours quant aux règlements qui régissent la liberté des chiens et de la circulation des véhicules dans les limites de la ville.

D'un côté, on fera la guerre aux chiens errants. Tous les chiens pris en liberté seront conduits dans les cellules de la ville où les propriétaires devront les réclamer dans les quarante-huit heures.

De l'autre côté, on fera la guerre aux chiens errants. Tous les chiens pris en liberté seront conduits dans les cellules de la ville où les propriétaires devront les réclamer dans les quarante-huit heures.

En plus de ce spectaculaire accident, on a connu 9 légers accidents de la circulation. Le département a accordé de la protection à quatre personnes et escorté 3 cortèges funèbres.

Record

C'est le 7 février qu'un beau record a été brisé. En effet à cette date, on n'avait pas eu d'incendie dans la ville ni dans le canton depuis le 1er octobre dernier.

Par ailleurs, on fera diligence pour faire respecter

Abonnez-vous à La Tribune

# Le service hospitalier a trois besoins bien précis

DRUMMONDVILLE, (RB) — Les autorités de l'hôpital Ste-Croix, par la voix du directeur médical, le Dr Gaston Rodrigue, viennent d'adresser au gouvernement provincial un mémoire contenant trois recommandations précises:

- Agrandissement de l'hôpital général actuel à 400 lits;

400 lits

Annexe

Au sujet de l'agrandissement de l'hôpital, le Dr Rodrigue souligne qu'il est "urgent" que cette autorisation soit accordée, parce que l'on doit faire faire par les architectes et ingénieurs les études nécessaires et demander des soumissions pour que tout ceci soit entrepris dès septembre 1966.

Compte tenu du chiffre de la population servie par l'hôpital (80.000), il faut, pour répondre aux normes exigées par le gouvernement, compter au moins cinq lits par 1.000 de population.

Or, l'hôpital actuel n'en compte que 175, et n'en comptera que 225 après la libération de l'étage occupé par les infirmiers.

La situation est telle que la liste d'attente est presque toujours au voisinage de 500, ce qui représente plus de cinq patients par lit pour adulte en médecine ou chirurgie.

Au surplus, Drummondville a besoin de locaux adéquats, environ 100 à 125 lits, pour traiter des patients convalescents ou chroniques à court terme. Il s'agit là, note-t-on, de patients âgés ou non dont l'état de santé ne nécessite plus les soins intensifs d'un hôpital général, mais requiert encore des soins médicaux et infirmiers, une médication curative ou palliative ainsi que des facilités de laboratoire, de radiologie, de physiothérapie, etc.

A Drummondville, une annexe pour malades chroniques à court terme et convalescents est indiquée. Un tel projet serait économique, puisque la même unité de chauffage, la même station électrique et les mêmes services de base pourraient servir l'hôpital général agrandi et son annexe.

Sur le plan médical, la proximité assurerait de meilleurs soins tout en sauvant aux médecins un temps précieux. Ce

- Annexe de 100 à 125 lits pour patients chroniques à court terme et convalescents;
- Locaux adéquats pour patients chroniques à long terme et incurables, ce qui nécessiterait un minimum de 50 à 100 lits.

projet répondrait également aux exigences de l'urbanisme groupant des services connexes dans la même zone.

Ce problème, ajoute-t-on, doit être solutionné, si l'on veut obtenir tous les avantages du régime d'Assurance-hospitalisation. Ce serait là aussi une solution pour empêcher la hausse constante et presque prohibitive du coût d'opération de ce plan.

L'économie dans la construction, dans le coût des soins et la diminution de la durée de séjour, constitueraient une expérience de valeur en même temps qu'économique.

Foyer St-Paul

Pour le bien de la population de la région, on croit finalement qu'une solution prochaine devrait être apportée au problème des incurables ou des patients chroniques à long terme, plus particulièrement ceux alités au Foyer St-Paul. Si

l'on ne peut les transférer au Centre d'Accueil, note le Dr Rodrigue, l'actuel Foyer St-Paul pourrait être temporairement maintenu avec une capacité réduite à 50 lits. On devra toutefois y apporter immédiatement les modifications suivantes: démolition de la vieille partie non à l'épreuve du feu et réfection de la chaufferie, des cuisines, etc.

A ce sujet, les autorités de l'hôpital Ste-Croix suggèrent une réunion conjointe des officiers supérieurs, des ministères de la Santé et du Bien-Être, ainsi que des intéressés, à l'échelon local. "On pourrait peut-être ainsi trouver la meilleure solution dans un bref délai, parce que la situation est TRES urgente".

On croit donc possible que le Foyer St-Paul puisse temporairement abriter encore 50 malades, mais éventuellement "et pas trop tardivement" il faudra envisager une nouvelle construction sur un site plus propice et avec un nombre suffisant de lits, conformément aux besoins de la région.

## LA TRIBUNE

## DRUMMONDVILLE

TEL : GR 8-1328

273, RUE HERIOT

SHERBROOKE, MERCREDI, 16 MARS 1966

273, RUE HERIOT

3

### Finale du concours oratoire de la JC UCFR de Stralford

DRUMMONDVILLE — Chaque année, la Jeune chambre organise un débat oratoire parmi ses membres. Le déroulement de cette activité aura lieu samedi soir, le 19 mars, au Manoir Drummond.

Pour la circonstance, la finale sera présentée par quatre détractants, soit Mlle Pauline Pecteau, M. Denis Goodrum, Mlle Denise Jutras et Mme Jocelyne Rousseau. Le sujet traité durant 10 à 12 minutes, sera: "Le Concept de l'achat chez nous est-il dépassé?". Le gagnant sera déterminé par le jury, composé de cinq personnes, qui aura à se prononcer sur le fond, la forme du discours et également sur le maintien, les gestes, etc. de chacun des participants.

Cette activité est attendue avec anxiété par les membres. Le public est invité.



RECRUTEMENT. — S.H. le maire Philippe Bernier a été fait membre honoraire de la Ligue des propriétaires de Drummondville, à l'occasion du lancement de la campagne de recrutement organisé par cet organisme. M. Damase Bédard, responsable du recrutement, remet ici au maire sa carte de membre, en présence du président, M. Robert Girard. (Photo La Tribune)

### Afin de réveiller l'apathie des membres

## La Ligue prend une orientation mieux articulée

### Collaboration plus étroite entre les deux ligues

DRUMMONDVILLE, (R. B.) — Les exécutifs des Ligues de propriétaires de Drummondville et de Drummondville-Sud auront une rencontre au sommet, dès le début d'avril, afin de déterminer s'ils peuvent travailler ensemble, dans certains cas, à la solution de problèmes qui leurs sont communs.

La nouvelle a été annoncée par le président de la Ligue locale, M. Robert Girard, lors d'une conférence de presse convoquée à l'occasion du lancement d'une nouvelle campagne de recrutement.

Bien entendu, une telle initiative ne veut pas dire que les deux Ligues désirent se fusionner. Seulement, on croit qu'il serait du plus grand intérêt de faire front commun sur des problèmes à caractère non seulement métropolitain, mais aussi régional et même provincial.

Cette collaboration qu'on veut étroite entre les deux Ligues, s'inscrit dans le cadre de la nouvelle orientation que M. Girard veut donner à l'organisme dont il est le président.

L'un des problèmes importants auxquels pourraient s'attaquer les 2 Ligues est la question controversée de la fusion de Drummondville-Sud à la cité.

### Fin des activités bientôt au Pavillon des Loisirs de Magog

MAGOG, (JPL) — Le printemps étant déjà à nos portes il va sans dire que les activités des Loisirs de Magog, tiennent à leur fin. Cependant, M. Lucien Therrien, gérant du Centre s'est dit très heureux de la performance démontrée par les équipes de ballon-balai qui sont ligüées dans les circuits des Cantons de l'Est.

Toutes ont fait bonne figure, aussi bien chez les junior que senior féminin ou masculin, avec des fins de saison de 2e ou 3e place. Les semi-finales sont sur le point de débiter et M. Therrien semble très confiant que les équipes de Magog sauront faire une chaude lutte aux clubs adverses.



ACCORD? — Les exécutifs des Ligues des propriétaires de Drummondville et de Drummondville-Sud ont décidé de se rencontrer, prochainement, afin d'analyser la possibilité de travailler ensemble d'une façon plus étroite, à l'avenir. Les deux présidents, MM. Robert Girard et Roger Tessier, auront peut-être tourné, sur cette photographie, une nouvelle page d'histoire! (Photo La Tribune)

## AU BUT

AVEC YVAN BREAULT

DRUMMONDVILLE — La première compétition du club Automobile de Drummondville a remporté un vif succès dimanche alors que 33 automobiles ont pris le départ. Le duo expérimenté de Gaston "Beaver" Audet et Marcel Bisson a remporté les honneurs facilement de cette "course au trésor" terminant une heure avant les deuxièmes, soit Bernard Jassé et P. Jolin. Gigi Jutras et Nicole Pinard ainsi que Jean Dolan et Jean Forcier ont terminé sur un pied d'égalité au troisième rang avant Richard Courchesne et F. Lavigne. Après ce succès, il est fort possible qu'une autre compétition du genre soit organisée.

### DARDS

L'équipe Bergeron Sports et la section féminine de la ligue de dards de Drummondville, a remporté les honneurs de la finale au compte de 5 à 1 tandis que la Légion Auxiliaire se mérita les mêmes honneurs dans la Consolation. Chez les hommes, les équipes Dow et Taverne Boulevard s'affrontent dimanche prochain en grande finale qui précédera un grand tournoi dans la même salle.

### Bill Roberts

L'ancien arbitre de la ligue Nationale Bill Roberts, qui devait officier à Drummondville dimanche prochain, lors de la rencontre d'exhibition entre les Alouettes de Montréal et les Spontiks de CHR, ne pourra malheureusement se rendre à Drummondville. En effet, Roberts sera en vacances et à cette occasion, il officiera à Johnstown dans la ligue Centrale, dimanche.

### Ballon-balai

Les organisateurs du tournoi de ballon-balai de Drummondville qui aura lieu les 25, 26 et 27 mars sont plus qu'optimistes. En effet, leur compétition s'annonce très bien et ils réservent un tas de surprises aux spectateurs.

### Soirée de pêche

Une soirée de pêche aura lieu le 23 mars à la salle de l'École St-Frédéric avec une remise de prix. Cette soirée est organisée par M. Richmond Pelletier et commandée par la Brasserie Molson. M. Serge Deygoun sera l'invité à cette soirée.

### Cliff Pennington

Le grand Cliff Pennington, qui s'alignait avec les Pirates de Verdun l'an dernier, et qui a déjà porté les couleurs des Bruins de Boston de la Ligue Nationale, a été congédié par les Blades de Los Angeles récemment. Un autre joueur de Verdun, Raymond Cadioux, est revenu d'Europe lundi après avoir participé au championnat mondial de hockey amateur. Les amateurs de hockey de la ligue Provinciale qui ont vu évoluer Cadioux l'an dernier se demandent comment il se fait que le Père Bauer ait eu recours à un joueur comme Cadioux pour faire partie de l'équipe Canadienne.

DRUMMONDVILLE, (R. B.) — La Ligue des propriétaires de Drummondville concentrer son action, à l'avenir, sur des problèmes prioritaires.

Fort de l'appui de ses 1.200 membres, la ligue désire plus spécifiquement s'intéresser à des problèmes très définis, à savoir: les besoins de l'hôpital Ste-Croix, l'annexion des municipalités voisines, l'épuration des eaux, les loisirs, la réunification du cours classique, la place de Drummondville dans le contexte des nouvelles régions économiques, le développement de la rive nord, la construction d'un nouvel hôtel de ville, etc.

Le nombre des réunions statutaires sera réduit à deux. Toutefois, quand le besoin s'en fera sentir, des assemblées spéciales pourront être convoquées.

C'est ainsi que, le 22 mars, une assemblée aura lieu à l'hôtel de ville en regard du nouveau rôle d'évaluation. M. Alonzo Malouin, président du Bureau d'Immobilier et d'Évaluation, donnera à cette occasion les explications requises.

### Une crise

L'importance des sujets débattus à la Ligue devrait inciter les propriétaires à venir plus nombreux. Or, tel n'a pas été le cas durant la saison 1965.

Personne n'a cherché jusqu'à ce jour à en trouver les causes. L'exécutif actuel, dont M. Girard est le président, est toutefois conscient d'une chose: il faut élargir le champ d'action.

En plus d'aborder les questions aussi importantes que celles mentionnées plus haut, la Ligue désire entamer un "dialogue" avec les industriels de chez nous et les mouvements syndicaux. Que sait-on de leurs problèmes, et des perspectives d'avenir? D'autant plus que la vie communautaire de Drummondville est reliée de près à la vie industrielle et syndicale.

### Importance de la ligue

S. H. le maire Bernier a bien fait ressortir l'importance d'une Ligue de propriétaires en regard de l'administration municipale.

M. Bernier a dit voir dans la Ligue un mouvement, non pas seulement de revendications et de protestations, mais aussi de surveillance et de recommandations.

Un directeur de la Ligue, M. Arthur Bertrand, a dit qu'il fallait détruire le mythe selon lequel la Ligue est essentiellement "de contre".

On n'a jamais assez souligné son élément positif, a-t-il dit.

Quoi qu'il en soit, la Ligue est actuellement en période de recrutement. On peut dire aussi qu'elle est en pleine période d'éducation populaire.

Abonnez-vous à La Tribune

### A Drummondville au cours des prochains mois

# Travaux publics: \$592,937

DRUMMONDVILLE, (JRL) — Des travaux publics estimés à \$592,937 seront exécutés à Drummondville au cours des prochains mois. La liste a été

Au chapitre de l'ouverture de rues, excavation, nivellement et gravelage, des crédits de \$201,406 sont prévus. Ces travaux seront exécutés entre autres sur les rues Levis, St-Georges, St-Pierre, Biron, Cardin, 17e Avenue, 18e, 19e, 20e Avenues, Millette, 22e Avenue, St-Frédéric, Janelle, Foster, Cormier, Marier, Mayrand, Gallichan, Duchesneau, Caya, Colombie, Neiderer, 19e Avenue.

### Aux Sessions de la paix

La plupart des causes ajournées par le juge

DRUMMONDVILLE, (JRL) — De très nombreuses comparutions, quelques sentences et la plupart des causes ajournées au 29 mars: tel est le tableau de la séance régulière des Sessions de la Paix, hier matin, au palais de justice.

D'ailleurs, une seule cause a été entendue par le juge Benoit Turmel, même s'il n'y avait pas de sténographe. Il s'agit d'une infraction au code de la route logée contre Florian Labbé, pour un tracteur-chenille non enregistré et le juge a rejeté la plainte, étant donné que le véhicule n'était pas sur la voie publique.

### V.A.

Au même chapitre, l'agent Gaston Gagné a fait la preuve dans le cas de Jean Lupien, accusé d'avoir circulé sans permis et une plaque non éclairée; le résultat: \$20 d'amende.

### Vitesse

Richard Blouin qui avait admis par la voie d'un plaidoyer de culpabilité, avoir circulé à 110 milles à l'heure sur la route 9, a écopé d'une amende de \$50 et son permis de conduire a été confisqué (selon la nouvelle loi) pour une période de trois mois.

Claude Hudon a été condamné à \$20 pour une vitesse illégale.

### Mineur

André Fournier s'en tire avec \$25 d'amende pour avoir séjourné dans un débit de boisson, alors qu'il n'avait pas l'âge requis de 20 ans.

### Chasse et pêche

Pour des infractions à la Loi de la chasse et du pêche, Bertrand Lemaire et Gilles Laplante écopent de \$50 et leurs armes sont confisquées.

### 3 mois

Claude Beaudet, qui fut déjà traduit devant le tribunal pour quatre vols d'automobiles, en 1960, s'avoue coupable de vols sur des chantiers de construction pour des montants respectifs de \$125, \$266 et \$75 et est condamné à 3 mois concurrents.

### Méfais

Pierre Grisé qui s'était amusé à placer des commandes fantômes dans des restaurants de Drummondville et même à faire venir une ambulance, a été condamné à 24 heures de prison.

### 4 mois

Quant à Robert Gamelin, il s'en tirera à 4 mois de prison pour le vol avec effraction au garage Gravel et Gravel.

### Ecurie

L'aventure de André Desmarais qui l'avait conduit dans une écurie de St-Germain, après avoir volé une automobile au terminus d'autobus, s'est soldée par un sursis de sentence et un cautionnement de \$500 pour garder la paix pendant deux ans.

Il faut dire que le jeune prévenu était passablement éméché lors de cette aventure un peu cocasse.

### Cochons

Roger Béland s'est reconnu coupable d'avoir participé au desormais célèbre vol de porcs à St-Edmond, et il a écopé de 2 mois de prison.

Deux de ses comparses ont écopé de deux ans et un mois de prison.

soumise en première lecture à la dernière assemblée du conseil.

### Trottoirs

Des trottoirs prévus au règlement seront construits sur la plupart des rues déjà énumérées, pour un montant de \$44,085. La reconstruction de trottoirs en bordure de différentes rues de la cité pour une longueur de 10.000 pieds est évaluée à \$32.500.

### Eclairage

L'installation de système d'éclairage sur poteaux métalliques dans le nouveau développement St-Jean Baptiste, est estimée à \$9,800; une autre provision pour la 17e Avenue et St-Damase, est de \$2,000 et un autre montant de \$8,000 est prévu, pour des rues du Domaine Boulevard.

### Travaux généraux

Des travaux généraux d'amélioration sont prévus au règlement dont l'étude de la rénovation urbaine, \$8,000; le menagement de la salle de comité et du cabinet du maire à l'hôtel de ville, \$13,000 (déjà réalisé), renouvellement du système électrique au marché public, nouveaux services d'aqueduc et d'égouts, \$15,000; etc. Ce secteur étant évalué à un total de \$72.650.

### Parcs

Dans les parcs et terrains de jeux, une somme de \$91.500 est inscrite au règlement. La plus grande partie de ces argentés seront dépensés au parc St-Jean Baptiste, au parc St-Joseph et au parc St-Damase.

Un montant de \$8.500 est aussi prévu pour de l'équipement et des accessoires à tous les parcs de la cité.



COURSE AU TRESOR. — Gaston "Beaver" Audet, "Ti-Bi" pour les intimes, à droite, a continué à accumuler les trophées, en fin de semaine dernière, alors qu'il a remporté les honneurs de la "course au trésor" (Treasure Hunt) de Drummondville, en compagnie de Marcel Bisson. Cette compétition était la première importante dans le cadre des activités du club CADAC de Drummondville. (Photo La Tribune, Drummondville)

### En fin de semaine, à Drummondville

## Séance d'étude du conseil de la Fédération des Jeunes chambres

DRUMMONDVILLE — Drummondville et, particulièrement, les membres de la Jeune chambre accueillirent le Conseil de la Fédération les 18, 19 et 20 mars.

Ces trois jours seront des séances d'études pour tous les dirigeants. Les différentes commissions se réunissent et discutent au sujet de l'orientation du mouvement. La Fédération des Jeunes chambres du Canada français a, dans ses rangs, environ 10.000 membres.

Il s'agit donc d'orienter ces 10.000 membres. Le Conseil de la Fédération se compose de 50 membres groupant le président, M. Raymond Roberge, les 5 vice-présidents, les présidents régionaux et les présidents des commissions. La région Bois-Francs et Estrie sera représentée par MM. Claude Béland et Marc-André Joyal.

En plus les présidents des Jeunes chambres de 150 membres et plus assisteront aux délibérations. Nous aurons donc, dans nos murs, des gens venant de Sept-Îles, Côte Nord, Val d'Or, Montréal, Québec, etc.

La Jeune chambre de Drummondville s'attend bien de recevoir le conseil et, pour cela, les membres de Drummondville devront assister en grand nombre aux délibérations. Ces délibérations auront lieu à l'école Jeanne-Mance, à compter de 2 heures, samedi après-midi, le 19 mars.



CONFERENCIER. — Les membres du club Lions de Drummondville accueillent une conférencier de marque lors de leur souper hebdomadaire qui avait lieu lundi soir, au Motel Albatros. En effet, l'ancien arbitre de la ligue Nationale, Bill Roberts, maintenant à l'emploi de la Brasserie Labatt, est entouré ici de MM. André Lajoie, secrétaire-trésorier du club, Jacques Bourgeois, président et Lucien Corbeil, agent de cette brasserie à Drummondville. (Photo La Tribune, Drummondville)

SHERBROOKE, MERCREDI, 16 MARS 1966

Visite d'ingénieurs de Québec

Construction d'un nouveau pont à Bromptonville ?

BROMPTONVILLE, (AT) — Il semble possible que la municipalité de Bromptonville soit bientôt dotée d'un nouveau pont pour remplacer cette pièce vétuste qui enjambe actuellement la St-François sur le parcours de la route 5-22.

Asbestos en bref...

Que donnera l'expérience de ce soir ?

ASBESTOS, (JD) — Les membres du bureau de direction du Centre récréatif d'Asbestos, des Comités de promotions et des loisirs ainsi que les responsables des équipes de hockey et les nombreux commanditaires, chausseront pour la plupart les patins ce soir, lors d'une soirée spéciale au Centre récréatif.

Ils seront accompagnés de leurs épouses ou amies. Il sera intéressant donc d'admirer les pousses de chacun. Plusieurs n'ont pas chaussé les patins depuis nombre d'années. On veut par là, souligner l'apport de ces personnes à la cause du hockey à Asbestos.

Preuve de perte au montant de \$752.41

Une compagnie d'assurance a fait connaître une preuve de perte s'établissant à \$752.41 à la suite d'un début d'incendie qui a causé des dommages à l'école Marguerite-du-Saint-Sacrement le 27 janvier dernier.

Les membres de la Commission scolaire d'Asbestos ont accepté ce règlement de l'assurance.

Par ailleurs, les commissaires adresseront un estimé des travaux qui convertiront la résidence de l'école Castonguay en locaux pour les services administratifs et pédagogiques de la Commission scolaire.

Dans une lettre adressée à la Commission scolaire cette semaine, M. Réal Dion, directeur général de l'équipement, émet l'opinion que la résidence pourrait être occupée comme elle est présentement. Les commissaires ne sont pas d'accord. Le changement est devenu nécessaire depuis que la régionale de l'Estrie a pris possession de l'école Ste-Elisabeth.

Résultante des progrès techniques

M. Camille Gariépy, directeur du personnel de la GIS Associates Limited, de Montréal, prononcera une conférence demain soir à l'hôtel de ville d'Asbestos. Il traitera des progrès techniques, les avantages et les inconvénients au point de vue main-d'œuvre par exemple.

Cette assemblée qui débutera à 8 heures, est une initiative du Comité des activités économiques de la Jeune chambre et de son président, M. Jean Lacasse.

Tout le public est invité à venir entendre cette conférence.

Chronique municipale

WINDSOR, (AT) — L'ajournement de la réunion régulière du mois au conseil municipal de Windsor a bien failli ne pas se tenir. Après les 30 minutes légales d'attente du quorum, il n'y avait que trois membres. On a tout de même dépassé ce terme légal de dix minutes pour réaliser le quorum et débiter l'assemblée une heure après l'heure prévue.

L'assemblée était présidée par le pro-maire, M. Roland Riendeau, en l'absence du maire Lewis Craig. Étaient présents les échevins Péloquin et St-Laurent, à qui est venu s'adjoindre l'échevin Charland.

Le conseil a accordé une subvention de \$1,000 à l'Accueil Domrémy. Cette subvention était déjà prévue au budget.

Pour leur part, les finissants de l'école secondaire Sacré-Coeur ont obtenu une participation de \$25 de la ville pour financer leur album de finissants.

On a en outre accepté d'offrir \$25 à l'organisation du Festival de musique de Québec. Notons que plusieurs jeunes de Windsor se sont souvent signalés dans ce festival annuel.

Les édiles ont confirmé la date de la réception par la ville de M. Emilien Lafrance, député du comté, que l'on a invité à venir rendre compte de son mandat. On veut par là respecter une tradition qu'il a lui-même établie. M. Lafrance rencontrera les autorités municipales le 28 mars.

La municipalité de Greenlay veut obtenir un rapport des incendies que les sapeurs de Windsor vont parfois combattre dans cette ville. Les édiles de Greenlay veulent également que durant la semaine de la prévention des incendies les sapeurs de Windsor prennent l'habitude de faire l'inscription dans leur municipalité.

La ville de Windsor renouvelle son contrat d'achat de courant électrique avec l'Hydro-Québec. Contrairement aux années passées, la ville est autorisée, par l'ensemble de ses consommateurs, à consommer une moyenne de 4,500 chevaux-vapeur, plutôt qu'un maximum de 3,000.

En quelques lignes

WINDSOR, (AT) — Le Cercle d'économie domestique de la paroisse St-Philippe de Windsor organise encore cette année une démonstration d'art culinaire qui sera tenue au couvent Notre-Dame les 23 et 24 mars. L'an dernier, ces démonstrations avaient attiré une assistance de 700 personnes. On affirme que les recettes que l'on enseignera cette année seront toutes différentes des années passées.

Ce même cercle d'économie domestique vient de former un comité d'éducation qui groupe cinq dames. La première activité de ce comité sera de renseigner les membres du cercle sur les ventes familiales du gouvernement. Ce comité est présidé par Mme Marcel Lahaye, sous la direction de la présidente du CED, Mme Victor L'Heureux.

L'Amicale Notre-Dame de Fatima tiendra un thé-musical samedi prochain entre 4 et 7 heures, à l'école Notre-Dame. Le programme présentera des numéros de piano, de violon et de chant. On entendra une chanteuse et, sous la direction de Mère Ste-Yolande-Thérèse, deux chorales seront entendues.

La première avenue est à sens unique depuis dimanche dernier. Ce sens unique est en force les seules heures des messes aux jours de fêtes et dimanches. Plusieurs automobilistes se sont plaints de la position des feches, trop visibles. La situation doit bientôt être corrigée.

A Lac-Mégantic

Sursaut du Bonhomme Hiver: six pouces de neige

LAC-MÉGANTIC, (GD) — Ce qui semble être le dernier blizzard d'un hiver agaçant a recouvert la région de Lac-Mégantic d'une couche de neige de six pouces dans la nuit de lundi à mardi.

Même si les routes ont été rendues passablement glissantes par cette bordée inattendue, on n'a pas signalé d'accidents graves. Les différents corps de police n'ont pas été obligés de sortir pour des accidents routiers. On a relevé des capotages ici et là qui n'ont cependant pas causé de dommages élevés.

Aucune route n'a été bloquée par cette tempête bien que la mauvaise visibilité ait considérablement réduit la circulation.

Hier matin, le temps s'était remis au beau et le soleil reprenait ses droits, même si un vent en bourrasques balayait la neige aux endroits découverts.



THE MUSICAL. — L'Amicale Notre-Dame de Fatima de Windsor prépare un thé musical pour samedi prochain. La responsabilité de cette organisation repose sur les épaules de Mme Ovide Robitaille, secrétaire, Mlle Edna Bourassa, présidente, Mlle Marie-Thérèse Hamel, vice-présidente, et Mlle Susanne Dionne, responsable des billets. N'apparaissent pas sur cette photo, Mmes Alex Booth, Roland Côté, Gérard Durand et Mlle Yvonne Roux, ainsi que les révérendes sœurs Ste-Rita et Ste-Damasse.

Série finale de la ligue Régionale

St-Camille écrase Kingsey Falls 8 à 2 dans la première joute

ASBESTOS, (JD) — Le club St-Camille vogue allègrement vers le championnat des séries éliminatoires de la ligue de hockey Régionale. Les experts favorisent cette équipe surtout à la suite de leur victoire de 8-2 décrochée aux dépens du Kingsey Falls lors de la première rencontre de la série finale.

St-Camille peut être considéré comme l'équipe "fantôme" dans le hockey cette saison. Après avoir connu un début de saison chancelant, ce club a entrepris une poussée victorieuse couronnée par l'élimination du club Beausite, champion de la saison régulière, dans la semi-finale "A".

Il a fallu attendre la dixième minute de jeu avant de voir Serge Gagné ouvrir le pointage.

Tous les "contrevenants seront écroués"

La police de Bromptonville déclare la guerre aux chiens

BROMPTONVILLE, (AT) — Le département de la Sûreté municipale de Bromptonville annonce son intention de se montrer plus sévère dans les prochains jours quant aux règlements qui régissent la circulation des chiens et de la circulation des véhicules dans les limites de la ville.

D'un côté, on fera la guerre aux chiens errants. Tous les chiens pris en liberté seront conduits dans les cellules de la ville où les propriétaires devront les réclamer dans les quarante-huit heures.

De l'autre côté, on montrera particulièrement sévère et intraitable contre les amateurs de vitesse et les autres qui négligent les arrêtés obligatoires.

Les feux de circulation fonctionnent à nouveau, mais l'habitude et les policiers se chargeront de leur faire savoir que ces feux sont en opération.

Par ailleurs, on fera diligence pour faire respecter tous les arrêtés obligatoires au sortir des rues ou avenues.

Record

C'est le 7 février qu'un beau record a été brisé. En effet à cette date, on n'avait pas eu d'incendie dans la ville ni dans le canton depuis le 1er octobre dernier.

Demain à Lac-Mégantic

Réunion mensuelle de la Chambre de commerce

LAC-MÉGANTIC, (GD) — La Chambre de commerce locale se réunira demain soir, à 7 h. 30, au sous-sol de l'hôtel de ville, pour son assemblée régulière mensuelle qui sera tenue sous la présidence de M. Claude Béchard.

Parmi les items majeurs à l'agenda de cette assemblée, il convient de mentionner les rapports faits par les divers comités sur leurs activités respectives ainsi que sur les activités qu'ils projettent pour les prochaines semaines.

C'est ainsi que M. Jos Huot énoncera les progrès réalisés dans le projet de construction d'une maison de retraite pour personnes âgées; M. André Deslandes fera le point des démarches du comité touristique; M. Gérard Vachon entretiendra les membres des réalisations du comité des routes tandis que M. Anatole Bouffard, responsable du comité industriel et des relations ville-Chambre de commerce, donnera un aperçu du travail de son groupe.

Plusieurs problèmes majeurs figurent à l'ordre du jour: l'institution d'une clinique de fast-ball pour la formation des recrues, la mise sur pied d'un système d'entraide pour le club Fatima qui sera passablement décimé par suite du départ des nombreux réguliers de la saison dernière, l'étude du financement de la ligue, le projet d'entente entre la ligue et l'Amicale du collège Sacré-Coeur pour les réflecteurs du parc de la rue Dollard, le projet d'entente avec la Commission scolaire concernant les réflecteurs du terrain de l'école Morin, etc.

L'assemblée verra également l'élection d'un bureau de direction chargé de voir aux destinées de la ligue pour les prochains mois de la saison.

Le président de la ligue pour la saison 1965 était M. Roma Lapointe.

Plusieurs problèmes majeurs figurent à l'ordre du jour: l'institution d'une clinique de fast-ball pour la formation des recrues, la mise sur pied d'un système d'entraide pour le club Fatima qui sera passablement décimé par suite du départ des nombreux réguliers de la saison dernière, l'étude du financement de la ligue, le projet d'entente entre la ligue et l'Amicale du collège Sacré-Coeur pour les réflecteurs du parc de la rue Dollard, le projet d'entente avec la Commission scolaire concernant les réflecteurs du terrain de l'école Morin, etc.

L'assemblée verra également l'élection d'un bureau de direction chargé de voir aux destinées de la ligue pour les prochains mois de la saison.

Affaires nouvelles

Pour ce qui est des affaires nouvelles qui seront vidées à cette assemblée, il y a le choix d'un publiciste pour la Chambre, la formation d'un comité d'information pour hâter la formation d'une Chambre régionale, les problèmes causés par la disparition des trains 202 et 203 ainsi que ceux soulevés par le nouveau service qui reliera Lac-Mégantic à Sherbrooke.



HEUREUSE ELUE. — Dans le cadre du carnaval de St-Malo, on a procédé au choix d'une reine. Il s'agit de Mlle Geneviève Crête, de St-Malo, qui a été couronnée sous le titre de Mlle Jeunesse '66.

La suite d'une lettre et de représentations de la part de la municipalité et du maire Dorilas Gagnon, des ingénieurs du ministère des Travaux publics ont séjourné dans la ville au cours de la dernière fin de semaine pour prendre des relevés sur terrain tout autour du présent pont.

Les autorités le savent. Dans une lettre datée du 2 mars, le maire Gagnon écrivait à M. René St-Pierre, ministre des Travaux publics du Québec: "Les autorités savent que ce pont est dangereux. Mais le projet d'un nouveau pont est remis d'une année à l'autre".

Cette missive du maire réclame du ministère que l'on construise un nouveau pont plus récent et plus adapté aux besoins modernes. On se rappelle que ce pont avait été construit en 1904 et devait plutôt servir aux véhicules à quatre roues.

Une copie de cette lettre avait été remise au député du comté, M. Emilien Lafrance, ministre d'Etat, qui a fait des représentations auprès du ministère des Travaux publics et qui rend compte à la ville de Bromptonville: "J'ai reçu bon accueil avec le projet auprès du ministère. Je suis presque assuré que ce projet sera accepté".

Part du député. Une copie de cette lettre avait été remise au député du comté, M. Emilien Lafrance, ministre d'Etat, qui a fait des représentations auprès du ministère des Travaux publics et qui rend compte à la ville de Bromptonville: "J'ai reçu bon accueil avec le projet auprès du ministère. Je suis presque assuré que ce projet sera accepté".

Carnaval des écoles primaires et secondaires dimanche prochain

ASBESTOS, (JD) — Le Centre récréatif d'Asbestos sera envahi pour l'une sinon la dernière fois cette saison lorsque le Carnaval des écoles primaires et secondaires d'Asbestos s'y déroulera, dimanche prochain.

Des prix en argent sont prévus pour les gagnants de toutes les catégories. Des trophées, dons de certains hommes d'affaires d'Asbestos, seront aussi remis.

Une grande parade précédera ces activités. Se joindront notamment au défilé, le maire d'Asbestos, M. J.-M. Beausite, le président de la Commission scolaire, M. Gilles Tremblay, les curés des quatre paroisses ainsi que plusieurs autres.

Plusieurs épreuves composent le programme y compris les traditionnelles exhibitions de vitesse sur patins, compétition de soude à la corde, partie de ballon-batai opposant les professeurs et les élèves du secondaire, courses d'endurance et combien d'autres.

Trois prix seront remis dans chacune des catégories. Le directeur des jeux est M. Serge Ratté. Les organisateurs comptent aussi sur la participation des parents qui accompagneront leurs garçons et filles au Centre récréatif dimanche.

Cours sur la façon de se servir de la machinerie lourde à la Johns-Manville

ASBESTOS, (JD) — "Nous sommes très satisfaits du travail accompli à date par nos élèves et agréablement surpris du progrès rapide de chacun d'eux".

Telle est la réaction de l'un des cinq professeurs qui ont commencé, il y a cinq semaines, à dispenser des cours sur la façon de se servir de la machinerie lourde à la compagnie Canadian Johns-Manville d'Asbestos.

Destinés aux sans emploi de la ville d'Asbestos, les cours doivent durer 12 semaines et comprendre toutes les phases de l'opération et de l'entretien des pelles mécaniques, des camions de 40 tonnes, des niveleuses et des béliers mécaniques. Ces cours visent à faciliter la tâche à ces futurs travailleurs de se trouver du travail dans une sphère d'activités connexes.

Cours pratiques et théoriques. Vers la mi-janvier, la compagnie faisait part au public de son intention d'entreprendre un cours sur l'équipement lourd. La réponse fut immédiate. Pas moins de 86 applications ont été reçues et 18 ont été choisies pour compléter les cadres de ce projet.

Avant que le côté pratique du cours ne débute, les élèves ont suivi, durant une semaine, des leçons se rapportant à la sécurité; de nombreux films ont aussi été projetés sur écran. De plus, on les a familiarisés avec leurs nouvelles conditions de travail et ils ont séjourné dans la mine à ciel ouvert avec les employés actuellement au travail sur les différents machines, de manière à mieux connaître les hasards de leur futur emploi.

Le ministère du Travail, tant fédéral que provincial, insiste sur l'urgence de former une main-d'œuvre spécialisée, surtout dans la construction. Le ministre du Travail au gouvernement fédéral, M. J.R. Nicholson, a institué des comités spéciaux dans le but de faire des recommandations au gouvernement pour combler cette lacune.

Pour maintenir le niveau actuel de 320,000 travailleurs spécialisés dans la construction, 6,000 nouveaux travailleurs qualifiés doivent être prêts à prendre la relève annuelle.

Devant un tel problème, la compagnie Canadian Johns-Manville, en collaboration avec le Service national de Placement, le Syndicat national de l'amiante et l'école de Métiers, trois organismes locaux, a décidé de faire sa part dans le but d'encourager les gens à se qualifier et à entrer dans un marché de travail rémunérateur.

Le conseil de la ville a adopté à l'unanimité l'achat d'un camion de seconde main en échange pour le vieux camion de la cité. Les services du vieux camion se font de moins en moins nombreux puisqu'il est impossible de le garder en bon ordre. L'échange de ce projet coûtera à la municipalité un montant de \$800.

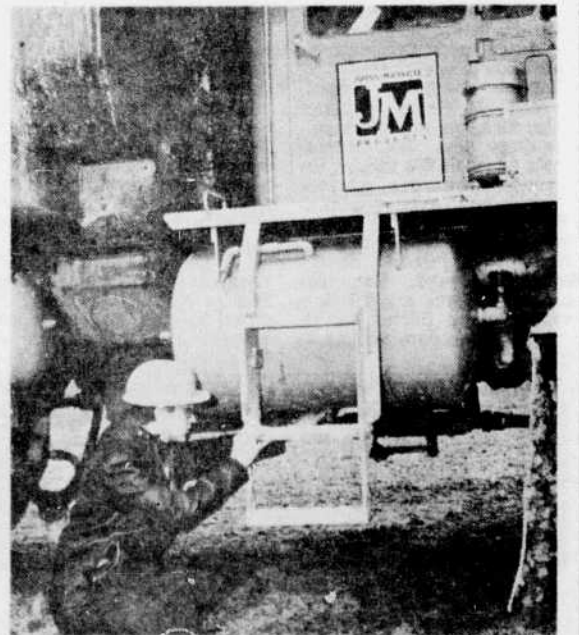
On procédera ensuite à l'engagement de la police municipale. Il fut décidé que Bill Wadleigh soit nommé constable intérimaire pour une période de trois mois. Cette résolution fut adoptée quand trois membres de langue anglaise acceptèrent, qu'un membre de langue française s'opposât énergiquement (parce que ce dernier était unilingue) et que les deux autres membres de langue française s'abstinrent de se servir de leur droit de vote.

Le maire Frégeau présente ensuite le rapport financier et demanda aux conseillers de l'étudier à fond afin de l'accepter à la prochaine assemblée.

Enfin, le maire Frégeau donna lecture d'une soumission de Border Community TV à l'effet d'installer un système de radio transmetteur dans l'autoparc de la municipalité. Le coût serait d'environ \$1,129. Le représentant de la compagnie en question a défini le travail et l'équipement à être fait pour le projet. De plus, il y aura un "Waikie-Talkie" pour l'auto-patrouille.

Tous les membres semblaient satisfaits de ce projet et l'acceptèrent unanimement.

Enfin, le maire donna ordre de faire l'installation de grandes banderoles à travers les rues de la ville afin d'indiquer aux automobilistes l'état désastreux des rues. Ces banderoles seraient munies d'une inscription telle que "Dix Mille à l'heure".



COURS D'ENTRAÎNEMENT PRATIQUE. — M. Maurice Buisson, un des 19 élèves qui suivent présentement des cours pratiques sur l'équipement lourd de la compagnie Canadian Johns-Manville, fait ici des vérifications sur son camion de 40 tonnes comme les professeurs lui ont enseignés.

Echos de Lac-Mégantic

LAC-MÉGANTIC, (GD) — La Jeune chambre de Lac-Mégantic tiendra son assemblée mensuelle demain soir, à 8 heures, au sous-sol de l'église Ste-Agnès.

Cet organisme qui semble ressentir une certaine fatigue, après 12 ans d'existence, envisage un sérieux effort de reconstruction.

La perception des taxes municipales foncières, aurait été l'une des plus fortes jamais enregistrées pour les deux premiers mois de l'année.

En effet, selon des chiffres non officiels, sur une perception envisagée de \$111,000, on a perçu \$106,000. Du côté de la taxe de locataires, les entres sont cependant beaucoup moins fortes.

Règlement présenté le 12 avril à Coaticook

Référendum bientôt sur l'aréna et le centre culturel

Aucun incident sur les lignes de piquetage

La grève à la Butterfield entre dans sa 3e semaine à Rock Island

DERBY LINE (SPECIALE) — Les membres de l'Union de l'usine Butterfield Division de l'Union Twist Drill, côté américain (Derby Line) entre dans leur troisième semaine de grève.

ses positions et refuse une partie des demandes de l'union au sujet d'un arbitre et au sujet d'une union modifiée dans la manufacture.

Cette rencontre fut appelée par le médiateur, M. John O'Reilly, de Concord, N. H. Le commissaire des relations industrielles, M. Louis Lavin, de Montpelier, Vermont était présent à cette rencontre.

Le 28 février dernier après plusieurs tentatives de négociations avec les officiels de l'Union Twist Drill pour une augmentation de salaire de l'heure, des congés additionnels, un droit d'arbitrage, l'union de l'usine modifiée, une meilleure assurance au travail et un meilleur régime de retraite.

A date, aucun incident est survenu et le moral des grévistes est très bon. Tous les travailleurs grévistes ont honoré la ligne de piquetage et aucune personne non-autorisée a tenté de briser la ligne de piquetage.

La ville de Lac-Mégantic a perçu \$120,261.28 en taxes foncières

LAC-MÉGANTIC, (GD) — Au 28 février 1966, la ville de Lac-Mégantic, au service des taxes foncières et locales, avait perçu une somme de \$120,261.28 sur un montant total de \$183,852.49, soit une proportion de 65.5 pour cent de ses dûs.

Les taxes dues se répartissent comme suit: Taxes foncières \$ 15,754.49 Arrérages (intérêts capitalisés) \$ 128,865.60

Un excellent tableau de chasse Comme en font foi les chiffres mentionnés plus haut, la perception a été excellente au cours des deux premiers mois de l'année pour ce qui est des taxes foncières.

Elèves choyés: classes pour les semi-éducables et les semi-sourds

MAGOG (JPL) — Pendant la semaine de l'éducation, tout le monde a été appelé à réfléchir sur le grave problème de l'éducation afin de prendre conscience de son importance ainsi que du travail à accomplir dans ce domaine.

La population de Magog connaît-elle tout le travail, les cours spéciaux, les services que la Commission scolaire, soucieuse de donner à tous les enfants la part d'éducation qui lui revient, a organisée dans la ville?

En plus des dix écoles de la cité, deux autres situées à Omerville sont sous la juridiction de la Commission scolaire. Ces écoles donnent les cours depuis la première année élémentaire jusqu'à la onzième année, tant scientifique que commerciale et classique.

Le Centre culturel comprendrait une salle de spectacle, une bibliothèque publique, ainsi que différents locaux pour des classes d'artisan, salles de réunions, etc.

Le Centre culturel bénéficierait actuellement de subventions annuelles pour l'aider à la réalisation de son projet d'aménagement du parc Municipal en centre de loisirs.

Dimanche prochain Souper en l'honneur du Canadien

COATICOOK, (AR) — Bill Nagle, le nouveau joueur-instructeur du Canadien de Coaticook, de la ligue provinciale de baseball, ainsi que plusieurs autres joueurs, seront présents au souper organisé par cette équipe, pour dimanche soir prochain.

De plus, M. Jean-Paul Lemay a divulgué que cinq ou six autres joueurs qui tentent de se mériter un poste sur l'équipe, cette année, participeront également à ce souper.

Le souper a été organisé par le Canadien de Coaticook afin de ramasser des fonds en vue de la prochaine saison de baseball.

Les édiles souhaitent que la population collabore aux projets

COATICOOK, (AR) — Les autorités municipales de Coaticook espèrent que toute la population se donnera la main pour permettre la réalisation des deux projets de centre culturel et d'aréna, que les édiles désirent présenter en règlement dès le mois prochain.

M. Lafèche a déclaré que "nous parlons depuis longtemps d'aréna et de centre culturel, que nous avons cru bon, étant donné que la charte de la ville, nous donne le droit d'en appeler au public, de vous présenter ces deux projets par voie de référendum."

Cliniques de golf organisées à Magog

MAGOG, (JPL) — Des pourparlers sont présentement en cours dans le but d'organiser, comme au printemps dernier, des cliniques de golf, qui, comme on le sait, ont attiré un grand nombre de fervents de ce sport en plus d'encourager plusieurs jeunes gens à le pratiquer.

Une famille vivra sous la tente pendant la durée de l'exposition afin d'être en mesure de renseigner toutes personnes désireuses d'expérimenter ce sport et conseiller ceux qui auraient certains problèmes relatifs au camping.

Les cours "d'initiation au travail" ont été orientés à la suite d'études entreprises sur des cas qui demandent une formation spéciale. Outre les matières conventionnelles, telles que le français, l'anglais, les mathématiques, etc., l'enfant est initié au travail manuel.

Les contribuables pourront se prononcer séparément

COATICOOK, (AR) — Les contribuables pourront se prononcer séparément, sur chacun des deux projets de centre culturel et d'aréna, lors du prochain référendum qui sera tenu à Coaticook.

C'est ainsi qu'un projet qui n'aurait qu'une des deux majorités serait automatiquement rejeté.

Location à la Commission d'assurance-chômage

MAGOG, (JPL) — Le printemps est déjà à nos portes et sans dire que les cédules des activités au Pavillon des Loisirs de Magog s'est dit très heureux de la performance démontrée par les équipes de ballon-baï qui sont lignées dans les circuits des Cantons de l'Est.

Le bureau concerné est celui qui était occupé jusqu'à la fin de février dernier par le bureau provincial d'Assistance sociale et qui est libre depuis que Québec a décidé de centraliser ces services.

Coupable d'avoir incendié son restaurant: 23 mois de prison

SHERBROOKE — Guy Chénier, 32 ans, de Magog, a été condamné à 23 mois de prison hier au Palais de justice, après avoir plaidé coupable à une double accusation: avoir mis le feu à son restaurant le 9 octobre 1964; et, le 22 mars 1965, avoir obtenu de l'Union Canadienne et de Dominion Insurance Company la somme de \$8,615.42 à la suite de cet incendie.

LES QUILLES

Table with 2 columns: Moyennes and Positions. Lists names and scores for various quill games.

Les propriétaires de magasins pourront ouvrir aux heures qu'ils désireront

COATICOOK, (AR) — Les propriétaires de magasins de Coaticook ont maintenant toute la latitude voulue pour faire à leur guise en ce qui concerne les heures d'ouverture, puisque depuis hier il n'existe plus, dans cette ville, de règlement municipal régissant les établissements commerciaux.

Après avoir tenu en val de faire l'entente parmi ses membres et devant la palette qui existait, la majorité des directeurs de l'association se sont réunis, il y a un certain temps, pour demander à la ville d'abroger son règlement et ont par la suite donné leur démission de l'association.

Richmond et Mégantic hériteront de \$400,000 en travaux routiers

COATICOOK, (AR) — Les autorités municipales de Coaticook ont décidé de décliner toute responsabilité devant une réclamation que lui a fait parvenir un conducteur de camion, pour le bris d'une lame de ressort dans les rues de la ville.

Le propriétaire du camion allégué qu'il a cassé une lame de ressort en passant dans un trou sur la rue Main ouest. Les échevins ont pris connaissance du polioier qui s'est rendu sur les lieux et qui a rencontré le camionneur après que l'accident se fut produit.

En quelques lignes

COATICOOK, (AR) — Les trottoirs de la ville de Coaticook ne font pas tous le bonheur des citoyens et plusieurs sont en pitoyable condition tandis que d'autres sont plus bas que le niveau de la rue.